

DOSSIER D'INSCRIPTION

Année scolaire 2025-2026

IDENTITE DE L'ELEVE

Nom : _____

Prénoms : _____ Sexe : M F

Cadre réservé à l'administration :

MEF : _____

CLASSE : _____

AGL1 O - ANGLAIS LV1

ESP2 O - ESPAGNOL LV2

NDL2 O NEERLANDAIS LV2

ETABLISSEMENT D'ORIGINE : _____

CLASSE : _____

LISTE DES PIECES A FOURNIR

- Notification d'affectation au collège Léodate VOLMAR
- Copie du livret de famille complet (ou tout document précisant la filiation de l'élève)
- Photocopie de la pièce d'identité du parent ou représentant légal
- Un extrait du jugement investissant la garde de l'enfant, uniquement en cas de divorce ou de séparation de corps.
- Attestation officielle de tutelle pour les enfants ne vivant pas avec leurs parents
- 2 photos d'identité (avec nom et prénom inscrits au dos)
- Une attestation d'assurance scolaire pour l'année 2025-2026
- Justificatif de domicile au nom du responsable légal (facture EDF, télécom, SGDE...)
Si vous êtes hébergé, joindre une copie du justificatif de domicile, une attestation d'hébergement et une photocopie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge
- Une photocopie des pages de vaccination du carnet de santé.

A FOURNIR EN PLUS SI C'EST UNE INSCRIPTION EN 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

- Copie des 3 derniers bulletins
- Certificat de fin de scolarité (EXEAT) à demander au collège précédent
- Photocopie de la pièce d'identité pour les élèves de 3^{ème} **OBLIGATOIRE**

*Les parents des enfants présentant une maladie chronique (asthmatique, épileptique, diabétique, drépanocytaire etc..) doivent se rapprocher de l'infirmière à la rentrée pour la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI)**

LES INSCRIPTIONS NE PEUVENT SE FAIRE QU'EN PRESENCE DES PARENTS OU D'UN TUTEUR LEGAL.

Cadre réservé au bureau d'inscription

Date de réception :

Par Nom/Prénom :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2025-2026

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de famille*(1) : sexe*: F M

Nom d'usage (2) : Né(e) le* _ / _ / _ _ _ _

Prénom 1*(3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Pays de naissance* : Département de naissance* (4) : _ _ _ _

Commune de naissance* (4) Nationalité* :

L'élève habite* (5) : Chez :

Ou possède sa propre adresse :

Code postal : _ _ _ _ _ Commune :

Pays : Courriel : @

 Domicile :  Travail :  Mobile :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : pour les élèves nés en France

(5) L'élève habite : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément ; sinon indiquer la propre adresse de l'élève

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Un représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Lien avec l'élève* : A contacter en priorité :

Ce lien est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

Nom de famille* : Civilité* : Mme M.

Nom d'usage : Prénom* :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : _ _ _

Adresse* :

Code postal : _ _ _ _ _ Commune :

Pays : Courriel : @

 Domicile :  Travail :  Mobile :

J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

Lien avec l'élève* : A contacter en priorité :

Nom de famille* : Civilité* : Mme M.

Nom d'usage : Prénom* :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : _ _ _

Adresse* :

Code postal : _ _ _ _ _ Commune :

Pays : Courriel : @

 Domicile :  Travail :  Mobile :

J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVEA contacter en priorité :

La *personne en charge*, lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M.

Nom de famille* :

Nom d'usage : Prénom* :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : ___ __

Adresse* :

Code postal : ___ ___ ___ Commune :

Pays : Courriel : @

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

AUTRE PERSONNE À CONTACTER

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M.

Nom de famille* :

Nom d'usage : Prénom* :

Pays : Courriel : @

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de recevoir des SMS :

(1) *Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire (2) *Nom d'usage* : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) *Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil (4) *Département (ex : 075) et commune de naissance* : à compléter si vous êtes nés en France.

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE**ELEVES EXTERNES**

- L'élève est autorisé à quitter le collège après la dernière heure de cours de chaque demi-journée en cas d'absences d'un professeur ou d'une modification d'emploi du temps par l'administration.
- L'élève n'est pas autorisé à quitter l'établissement en cas de changement d'emploi du temps. Il se rend en permanence et reste sous la responsabilité de l'établissement.

ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES NON TRANSPORTÉS

- L'élève est autorisé à quitter le collège après la dernière heure la journée en cas d'absences d'un professeur ou d'une modification d'emploi du temps par l'administration.
- L'élève n'est pas autorisé à quitter l'établissement en cas de changement d'emploi du temps. Il se rend en permanence et reste sous la responsabilité de l'établissement.

***ces autorisations ne s'appliquent pas pour les élèves demi-pensionnaires transportés**

L'élève sera présent et sous la responsabilité de l'établissement de 7h20 à 17h00. Il ira en permanence en cas d'absence d'un professeur ou de modification d'emploi du temps.

MAIS

L'élève peut quitter l'établissement à la fin de la dernière heure de cours de la journée en cas d'absences d'un professeur ou d'une modification d'emploi du temps par l'administration, si les responsables légaux ou une personne désignée par autorisation viennent le récupérer à l'intérieur de l'établissement et signent le cahier de prise en charge à la vie scolaire.

Date : ___ / ___ / _____

Signature :